



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 53024

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par les bourses d'études attribuées aux étudiants d'établissements dépendant de son ministère. Elles sont encore versées en trois fois, avec un premier versement en janvier, alors que l'année universitaire est déjà à moitié effectuée. Les bourses attribuées aux étudiants dont les établissements dépendent du ministère de l'éducation nationale sont versées mensuellement depuis plusieurs années. Il lui demande s'il envisage un versement mensuel de ces bourses d'études.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par les bourses d'études attribuées aux établissements dépendant de son ministère. Elles sont encore versées en trois fois, alors que les bourses attribuées aux étudiants dont les établissements dépendent du ministère de l'éducation nationale sont versées mensuellement. Il est vrai que diverses contraintes d'organisation et de gestion des ressources humaines des services du ministère de l'agriculture et de la pêche conduisent les directions départementales de l'agriculture et de la forêt à effectuer les paiements des bourses trimestriellement. Du point de vue des délais, des instructions ont été données aux services, afin que le paiement des bourses pour le premier trimestre soit effectué pour le 17 novembre 2000. Ce délai est nécessaire afin d'établir et de valider précisément les listes de présence des étudiants boursiers une fois la rentrée scolaire effectuée. D'autre part, dans le cas des étudiants en classe de brevet de technicien supérieur agricole des établissements d'enseignement agricole publics, qui constituent le groupe le plus important des boursiers de l'enseignement supérieur agricole, les frais de scolarité, de pension et de demi-pension sont appelés par les agents comptables des établissements en même temps que le versement des bourses, ce qui permet aux étudiants boursiers d'éviter d'en faire l'avance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53024

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6167

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 46